

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 21 mai 2025 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Mesdames	Christiane Meilleur, membre (secteur Rivière-aux-Rats)
		Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa)
	Messieurs	Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin)
		Claude Boudreau, membre (secteur route 155 Sud)
		Daniel Doucet, membre (secteur Lac-à-Beauce)
Absences motivées :	Monsieur	Réal Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers)
Officiers municipaux :	Messieurs	Pierre Pacarar, directeur général
		Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier
		Luc Fortin, directeur Travaux publics
		Philippe Pronovost, chef de service Urbanisme et environnement

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 7 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

À 19h00, le président, monsieur Clément Dubé salue ses membres présents et motive l'absence de monsieur Réal Tremblay. Il salue ensuite les officiers municipaux et remercie les citoyens qui sont présents de s'être déplacés et prononce l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Doucet

APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, le point Divers demeurant ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2025
4. Suivis au procès-verbal du 20 janvier 2025
 - 4.1 Améliorations à la courbe du kilomètre 6, chemin de la Voie-Ferrée

5. Mise à jour / Travaux en cours
6. Activités estivales 2025
7. Divers
8. Mot du président
9. Tour de table des membres
10. Période de questions
11. Date de la prochaine rencontre
12. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2025

Monsieur Dubé survole le procès-verbal aux fins d'être adopté par ses membres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boudreau
APPUYÉ PAR madame Christiane Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 20 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2025

4.1 Améliorations à la courbe du kilomètre 6, chemin de la Voie-Ferrée

Le citoyen monsieur Alain Cloutier avait demandé à l'automne 2024 à obtenir un historique des travaux effectués sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce. Un courriel du directeur des travaux publics monsieur Luc Fortin lui avait alors été transmis avec un historique des travaux réalisés pour l'ensemble du Lac-à-Beauce, lequel a été joint comme annexe au procès-verbal de l'assemblée du 20 janvier 2025, pour le bénéfice de tous. Comme monsieur Cloutier n'a pu assister à cette rencontre, il n'a pas eu l'occasion de préciser sa pensée, ce qu'il fait aujourd'hui. Monsieur Cloutier cible uniquement le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce et souhaiterait connaître les dates, les distances et la nature des travaux réalisés. Monsieur Fortin tentera de produire un document synthèse, mais il informe monsieur Cloutier que les distances seront difficiles à chiffrer. Le membre, monsieur Daniel Doucet ajoute que des précisions ont été apportées au document déposé en janvier, puisque certains travaux ne s'y retrouvaient pas.

Concernant la courbe du kilomètre 6, chemin de la Voie-Ferrée, monsieur Fortin s'est rendu sur place pour constater l'angle inverse de la courbe; des travaux de réfection sont prévus cet été.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Dubé cède la parole à monsieur Luc Fortin. Ce dernier mentionne que le lignage a débuté ce soir, que du rechargement est prévu sur le chemin de la Voie-Ferrée, que 400 mètres de pavage seront réalisés au début juin sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, que de la signalisation au niveau des calvettes sera installée, que l'abat-poussière sera étendu la semaine prochaine et que du débroussaillage sera également fait dans le secteur. Pour les nids-de-poule, monsieur Fortin mentionne qu'il est difficile de remplir les trous quand l'asphalte est parti, mais confirme qu'il s'agit d'une tâche effectuée régulièrement par l'équipe des travaux publics.

Concernant l'entretien de ces chemins, messieurs Denis Adams et Denys Duchesne sont d'avis que la théorie des petits pas ne fonctionne pas et aimeraient voir un projet d'envergure se réaliser. Monsieur Pierre Pacarar leur explique la particularité de ces chemins, qui devraient être à la charge de Québec, mais dont l'entretien relève de la Ville et pour laquelle l'assiette fiscale est insuffisante. Si elle ne veut pas augmenter les revenus provenant de la taxation, la Ville se doit de chercher les sommes dans des programmes gouvernementaux auxquels il n'est pas toujours simple de souscrire. Il explique également que les sommes s'envolent rapidement et qu'il faut alors attendre la prochaine annonce gouvernementale, rallongeant ainsi les délais durant que les infrastructures continuent de déperir. C'est pourquoi il est inévitable de réaliser certains travaux petit à petit. Le citoyen monsieur Denis Adams aimerait qu'une attention particulière soit portée aux calvettes et aux accotements et qu'on s'assure de ne pas toucher aux bouts d'asphalte qui sont encore en bon état. Monsieur Pacarar explique la stratégie choisie par le conseil d'investir 120 000 \$ aux deux ans dans les secteurs où il y a le plus d'usagers qui circulent et en mobilisant les équipes de manière efficace pour éviter des frais supplémentaires, en attendant de pouvoir bénéficier des sommes annoncées par le gouvernement, pour éviter de perdre le chemin. Pour clore ce point, le citoyen monsieur Romuald Bézart, représentant les associations des lacs Cuisy, Lapointe, Brochet et Chat invite le conseil à venir constater l'état de la route passé le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce. Monsieur Fortin lui confirme qu'une cinquantaine de voyages de rechargement sont prévus cet été. Il confirme également à madame Denise Hébert que du rechargement et du débroussaillage seront effectués sur la rue Bourassa. Elle lui demande de porter attention aux abords du pont, où la sécurité est compromise par la visibilité réduite en raison de la végétation.

6. ACTIVITÉS ESTIVALES 2025

Monsieur Dubé invite monsieur Daniel Doucet à prendre la parole afin de promouvoir la fête familiale estivale qui se déroulera pour une troisième année, le 12 juillet prochain. Monsieur Doucet confirme l'implication de différents partenaires, dont la Ville de La Tuque et l'association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce, en plus de monsieur Rémi Thibodeau qui offre son terrain pour la tenue de l'activité. La députée madame Marie-Louise Tardif a également offert un soutien financier. Lors de cette journée, des courses de canots et de rabaska se tiendront et comme à l'habitude des hot-dogs seront vendus sur le site, les profits de ces ventes allant à la Fondation pour la santé du Haut-Saint-Maurice. Monsieur Doucet rappelle que l'an dernier, une somme de 2 200 \$ a pu être remise à cette fondation. Il invite toute la population à se joindre aux résidents du Lac-à-Beauce pour célébrer lors de cette journée.

7. DIVERS

Le citoyen monsieur Michael Smitt, du Lac au Brochet, s'interroge sur les montants alloués aux associations de propriétaires riverains pour l'entretien et le déneigement de leurs chemins. Monsieur Jean-Sébastien Poirier lui indique que ces allocations proviennent d'une politique d'aide aux villégiateurs adoptée par la Ville et que le conseil a décidé cette année d'augmenter le seuil, passant de 12 500 \$ à 18 000 \$. La date limite pour le dépôt des projets par les associations est le 15 juin. Monsieur Poirier invite monsieur Smitt à prendre rendez-vous avec madame Silvy Lepage pour toute question concernant le processus de dépôt des projets.

8. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Dubé informe les membres et l'assistance qu'il s'agissait de la dernière rencontre du conseil de quartier, en raison des élections, auxquelles monsieur Dubé réitère qu'il se représente avec fierté. Il remercie les gens de leur présence et de leur apport, car ces discussions lui permettent d'en faire plus comme conseiller. Monsieur Dubé remercie également chacun de ses membres et leur mentionne qu'ils sont en fonctions jusqu'au 2 novembre.

9. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Le premier membre à prendre la parole est monsieur Daniel Doucet, qui remercie monsieur Dubé pour sa confiance, lui qui est reconnaissant d'avoir pu s'impliquer pour la collectivité par sa nomination comme membre au conseil de quartier. Il souhaite bonne chance à monsieur Dubé en vue de la campagne électorale et remercie les officiers municipaux de leur présence.

Le membre monsieur Claude Boudreau formule également ses remerciements aux officiers municipaux et à l'assistance.

La membre madame Denise Hébert remercie monsieur Dubé pour sa grande disponibilité et mentionne aimer ses fonctions, invitant même les résidents de la rue Bourassa à s'impliquer davantage dans les réunions du conseil de quartier. Elle remercie également messieurs Poirier et Pacarar de leur participation.

La membre madame Christiane Meilleur remercie également tous les participants à la rencontre, tant autour de la table que dans la salle et salue les associations de propriétaires, elle qui n'a pas accès à un tel regroupement dans le secteur Rivière-aux-Rats.

Le président invite également messieurs Jean-Sébastien Poirier et Pierre Pacarar à prendre la parole s'ils le souhaitent. Monsieur Poirier remercie les participants, mentionnant que l'assistance était plus nombreuse ce soir qu'à l'assemblée publique s'étant tenue la veille, ce qui permet des débats et des discussions enrichissantes. Il salue l'implication citoyenne et remercie les membres de leur présence. Monsieur Pacarar adresse ses remerciements à monsieur Dubé tant pour la gestion du conseil de quartier que pour l'avoir invité à y participer, lui qui croyait qu'il serait plutôt spectateur alors qu'il a eu l'occasion à plusieurs reprises de prendre la parole pour clarifier certaines décisions ou situations.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen monsieur Alain Cloutier s'interroge sur la mécanique de paiement pour la collecte du recyclage depuis que ce volet a été repris par Éco Entreprise Québec. Monsieur Pacarar lui confirme que l'entrepreneur responsable de la collecte est payé par la Ville de La Tuque, qui est ensuite remboursée par Éco Entreprise Québec, selon leurs termes et conditions. Le même citoyen se demande si, à l'instar du recyclage, le compostage fera l'objet de crédits gouvernementaux. Monsieur Pacarar lui indique que le gain réel par rapport au compostage est la réduction du volume des bacs verts qui sont enfouis et pour lesquels des coûts à la tonne sont engendrés. Monsieur Dubé illustre bien le propos de monsieur Pacarar en racontant avoir servi plus de 200 personnes lors du déjeuner de Pâques à La Croche, sans avoir généré de déchets.

Monsieur Cloutier souhaite également avoir un suivi sur le point soulevé par les résidents du Lac Clair en septembre dernier concernant la possibilité, grâce au projet de loi 39, d'imposer différents taux de taxations sur le territoire de la Ville de La Tuque. Monsieur Pacarar lui indique qu'il s'agit d'une réflexion complexe qui se poursuit, sans promettre de résultat.

11. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

En raison de l'élection générale qui se tiendra le 2 novembre prochain, il s'agissait de la dernière rencontre du conseil de quartier Couronne rurale.

12. FIN DE LA RENCONTRE

IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Doucet
APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 14.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé, président
Conseiller municipal



Windy Vézina, secrétaire
Technicienne juridique